



Charte de l'intervenant

Préambule

Une association, c'est un projet commun, des valeurs communes.

Cette charte définit les principes généraux que l'intervenant s'engage à respecter.

L'intervenant adhère aux objectifs de l'association, respecte des règles de bonne conduite, est garant du bon accueil des membres.

1- **L'intervenant s'engage** à respecter les objectifs de l'association tels que définis par les statuts et le règlement intérieur de Castelville, dont il aura pris connaissance.

2- **Règles de bonne conduite**

- L'intervenant choisit son mode de travail, le temps qu'il peut y consacrer et se fait un devoir de respecter ses engagements.
- L'intervenant doit avoir la possibilité de s'épanouir personnellement, mais doit être attentif au climat du groupe dont il a la charge.
- En cas d'empêchement important, l'intervenant prévient le membre de l'association qui est son référent.
- L'intervenant est garant du matériel qui lui est confié pour la pratique de l'activité et doit le restituer à la fin de la saison à l'association.

La concertation et une bonne coordination sont indispensables au bon fonctionnement de Castelville et à son efficacité, afin d'œuvrer dans le même sens, au service des adhérents. Pour se faire, l'intervenant s'engage à informer Castelville de l'évolution de l'activité, des projets et initiatives, par le biais du référent.

Dialogue et communication sont les modes privilégiés de résolution de différends qui pourraient survenir.

Bonne humeur, enthousiasme et humour sont le ciment de Castelville, mais ne doivent pas occulter le sérieux de l'engagement au service des adhérents.

3- **Qualité de l'accueil**

L'attitude de chacun engage l'image et la crédibilité de Castelville. L'intervenant (tout comme le référent) doit donc accueillir les adhérents avec le maximum de compétences et d'ouverture. L'association cherche à créer des lieux de rencontres privilégiés, où chaque adhérent puisse trouver un moment d'épanouissement personnel, de confiance, d'échanges, de soutien et d'aide si besoin; chaque intervenant doit organiser son activité en fonction de ces objectifs, en essayant de trouver tous les moyens possibles pour y arriver.

Cette charte est signée par l'intervenant et le référent de Castelville

Activité :

date :

Intervenant (nom prénom)

Référent (nom prénom)

Signature :

Signature :